

DÉRIVES SECTAIRES

VENDREDI 11 JANVIER 2008

[Lettre De Lecteur](#) [1] [Suivez ses écrits](#) [2]

SUBVENTION François Lavergnat s'exprime sur la suppression par le Grand Conseil genevois de la subvention jusque là accordée au Centre d'information sur les croyances.

Depuis plus de quinze ans le GPFI (Groupement de protection de la famille et de l'individu) assiste des victimes de dérives sectaires. Par respect pour elles, nous rappelons que le 14 mars 1994, le GPFI déposait auprès du Grand Conseil genevois une pétition afin d'attirer l'attention de nos autorités sur le danger de certaines organisations qui cachaient derrière un masque religieux une affaire commerciale juteuse consistant à exploiter les personnes vulnérables ou rendues vulnérables par les aléas de la vie.

Nous avons dévoilé la mécanique de ces mouvements qui en réalité sont «des supermarchés de l'illusion dans lesquels les vendeurs sont des escrocs qui proposent des produits avariés qui ne correspondent pas à leurs promesses» donc «des machines à broyer les idéaux humains et à ruiner leurs adeptes et leurs familles à leurs profits», définitions qui devaient attirer au soussigné les pires foudres de leur part.

Notre pétition et nos craintes devaient se justifier huit mois plus tard par le premier drame de l'OTS, puis le second à fin 1995.

Avec le soutien de feu Me Dominique Poncet et de Me Robert Assael, conseils de notre association, Gérard Ramseyer, alors conseiller d'Etat en charge du Département de justice et police, devait ordonner un rapport sur ces organisations.

Ce travail fut confié à Me Bellanger, qui devait prendre en compte les enquêtes faites par le soussigné à ses frais, risques et périls en collaboration avec les Renseignements généraux français qui acceptèrent de fournir à notre police genevoise le dossier informatique qu'ils avaient établi face à la gravité de ce problème.

Tous ces efforts et les drames de familles connus ont abouti à un premier pas timide, mais un premier tout de même, vers la prévention par la création du CIC (Centre d'information sur les croyances) dont le financement a été assuré jusqu'à ce jour par plusieurs cantons romands.

Il est donc particulièrement piquant que neuf ans plus tard, alors que nos voisins s'inquiètent de l'évolution et des infiltrations de ces mouvements, le Grand Conseil décide de supprimer cette subvention accordée au CIC.

En conclusion, tous ces efforts fournis et risques pris pour faire ce premier pas sont tout simplement «balayés» au profit de ces organisations qui peuvent s'en réjouir, et sans se soucier un seul instant que chaque jour des victimes ou leurs proches s'inquiètent.

Faudra-t-il de nouveaux drames de personnes et de famille pour reconsidérer ce fléau de la drogue psychique? C'est la question que je pose à nos député(e)s treize ans après notre première pétition!

FRANCOIS LAVERGNAT, président et fondateur du GPFI
président et fondateur du GPFI

[Lecteurs\(926\)](#) [3][Lettre de lecteur\(930\)](#) [4]